

Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
**Mairie de LIVILLIERS**  
10, Rue de la Chaise  
95300 LIVILLIERS  
Tél. : 01.34.42.72.04  
Fax : 01.34.66.99.43

# ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

## N°12/2018

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que l'entreprise DESPIERRE, représentée par M. VIEIRA Philippe, Chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY doit procéder à la réhabilitation des regards SIARP, rue du Vaunay et rue de Romesnil à compter du 7 janvier 2019.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre l'accès et le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux sur la chaussée, la circulation sera donc alternée rue du Vaunay et rue de Romesnil à compter du 7 janvier 2019 et jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 2** : Le stationnement des véhicules sera interdit à l'emplacement des travaux pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 3** : Des panneaux de signalisations avertiront les usagers, conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- Entreprise DESPIERRE

Fait à Livilliers,  
Le 21/12/2018

Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint  
Jean ABONDANCE

